



Chères et chers actionnaires,

L'application de l'Ordonnance fédérale 3 – COVID-19 (« ordonnance») a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021, dès lors les assemblées générales («AG») se tiennent sous certaines conditions.

Nous confirmons par la présente que BOBST tiendra l'assemblée générale ordinaire le 30 mars 2021. Cependant, conformément aux exigences de l'ordonnance, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'AG 2021 sans la présence physique des actionnaires, afin de protéger le bien-être et la sécurité de tous les actionnaires et partenaires. Il n'y aura pas de réception non plus.

Par conséquent, nous demandons à nos actionnaires de fournir leurs instructions de vote au Représentant Indépendant, Ofisa SA, jusqu'au 28 mars 2021, soit par le biais de la carte d'inscription ci-jointe, soit via la plateforme de vote en ligne (voir la notice d'explication ci-jointe « Délévation de pouvoirs et instructions de vote au représentant indépendant via [www.gvote.ch](http://www.gvote.ch), la plateforme dédiée aux actionnaires»). Il n'est pas possible de fournir une procuration à un autre actionnaire pour cette AG.

Les résultats des votes seront publiés sur <http://investors.bobst.com/publications> à l'issue de l'AG.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance dans ces circonstances exceptionnelles.

**Bobst Group SA**

Le Conseil d'administration

# INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE BOBST GROUP SA

qui se tiendra formellement  
le mardi 30 mars 2021 à 17h00  
auprès de Bobst Group SA  
route de Faraz 3, CH-1031 Mex

## ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

### 1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2020

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, ainsi que les comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2020.

### 2. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2020.

### 3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2020 et distribution d'un dividende

Le bénéfice disponible est le suivant :

	CHF
Report	298 417 321.98
Changement à la réserve pour actions propres	116 903.25
<u>Bénéfice net de l'exercice 2020</u>	<u>48 305 700.32</u>
Total	346 839 925.55

Le Conseil propose de ne pas verser de dividende.

Solde reporté à nouveau	346 839 925.55
-------------------------	----------------

#### **4. Réélections au Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose les réélections suivantes :

##### **4.1 Réélection de M. Alain Guttmann**

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

##### **4.2 Réélection de M. Thierry de Kalbermatten**

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

##### **4.3 Réélection de M. Gian-Luca Bona**

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

##### **4.4 Réélection de M. Jürgen Brandt**

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

##### **4.5 Réélection de M. Philip Mosimann**

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

##### **4.6 Réélection de M. Alain Guttmann comme Président**

jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

## **5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination**

Le Conseil d'administration propose les réélections suivantes :

### **5.1 Réélection de M. Gian-Luca Bona**

comme membre du Comité de rémunération et de nomination jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

### **5.2 Réélection de M. Thierry de Kalbermatten**

comme membre du Comité de rémunération et de nomination jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

## **6. Approbation des rémunérations**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximal de la rémunération du Conseil d'administration ainsi que du Comité exécutif du Groupe :

### **6.1 Approbation de la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'assemblée générale ordinaire 2021 jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2022**

Montant global maximal de la rémunération : CHF 1 600 000.

### **6.2 Approbation de la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2022**

Montant global maximal de la rémunération : CHF 7 000 000.

## **7. Réélection de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'année 2021.

## **8. Réélection du représentant indépendant**

Le Conseil d'administration propose la réélection de la société Ofisa SA à Lausanne, en tant que représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

## **Explications :**

### **Point 3 de l'ordre du jour: Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2020 et distribution d'un dividende**

Les incertitudes liées à la pandémie restant élevées, le Conseil d'administration recommande à l'assemblée générale de ne pas verser de dividende en 2021.

### **Point 4 de l'ordre du jour: Réélections au Conseil d'administration**

Les CV détaillés des personnes proposées pour réélection comme administrateurs se trouvent dans le rapport de gestion 2020 dans le chapitre Corporate Governance et sur Internet (<http://investors.bobst.com>).

## **Point 6 de l'ordre du jour: Approbation des rémunérations**

### **6.1 Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose un montant global maximal de CHF 1 600 000 pour la rémunération des membres du Conseil d'administration, pour la période de l'assemblée générale ordinaire 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022.

### **6.2 Comité Exécutif du Groupe (GEC)**

Le montant total de CHF 7 000 000 proposé pour le Comité Exécutif du Groupe à titre de rémunération pour l'exercice comptable 2022 est un maximum. Le montant total ne sera versé que si, en plus de leur salaire fixe, chaque membre du GEC atteint le maximum de la part variable de sa rémunération, fondée sur des objectifs définis individuellement. Les quantités variables sont plafonnées à 150% des montants cibles. La rémunération proposée pour l'exercice comptable 2022 est basée sur le système de rémunération qui a été mis en place depuis quelques années.

## **Rapport de gestion et rapport de rémunération**

Le rapport de gestion 2020, contenant les comptes annuels de la Société et du Groupe et le rapport annuel, ainsi que les rapports de l'organe de révision et le rapport de rémunération, sont, sur commande, envoyés à chaque actionnaire inscrit au registre des actions, à la dernière adresse communiquée à la Société. Ces mêmes documents peuvent être consultés, à partir du 26 février 2021 au siège de la Société ou sur Internet (<http://investors.bobst.com/publications>).

## **Représentant indépendant**

Chaque actionnaire inscrit au registre des actions avec droit de vote a la faculté de se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire par à Ofisa SA (chemin des Charmettes 7, 1002 Lausanne), en tant que représentant indépendant, en remplissant complètement et en signant le pouvoir figurant sur la carte d'inscription.

## **Plateforme électronique pour les instructions de vote**

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote ont la possibilité de donner des instructions de vote au représentant indépendant en utilisant une plateforme internet jusqu'au 28 mars 2021. Les détails peuvent être trouvés sur l'avis ci-joint « Délégation de pouvoirs et instructions de vote au représentant indépendant via [www.gvote.ch](http://www.gvote.ch), la plateforme dédiée aux actionnaires ».

## **Droit de vote**

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions le 26 mars 2021 peuvent exercer leurs droits et voter à l'assemblée générale ordinaire par le biais du représentant indépendant, soit en complétant et signant la procuration sur la carte d'inscription, soit via la plateforme Internet. En cas d'aliénation d'actions avant l'assemblée générale ordinaire, le droit de voter s'éteint.

Le texte original de la présente convocation est en langue française.  
Il prévaut en cas de divergence avec la version traduite en anglais.

**Bobst Group SA**

Le Conseil d'administration

Mex, le 24 février 2021

NB : Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à  
communiquer à :  
Bobst Group SA  
c/o Computershare Schweiz AG  
Baslerstrasse 90, Postfach, CH-4609 Olten